

BÂTIR UN PROJET DE RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU

DATE À DÉTERMINER AVEC L'ORGANISME POUR UNE FORMATION SUR PLACE OU EN VISIOCONFÉRENCE.



Par **Gabriel Amard**, Directeur du Formateur des collectivités, auteur sur l'eau. Co Fondateur de France Eau Publique et de la Coordination Eau Bien Commun France.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre au **06 07 95 86 01**

BÂTIR UN PROJET DE RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU

- **Quel périmètre ?**
- **Quelles priorités possibles ?**
- **Quel avenir pour les salarié-es ?**
- **Quelle place pour les citoyens et citoyennes.**
- **Quelles conditions d'accès à l'eau (usages, tarifications, règlement du service).**

BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu-e territorial-e, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de votre collectivité.

Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions :

FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 8 avril 2019. DÉPARTEMENT 39.

Formations d'élu-e-s

par Le Formateur des collectivités

BÂTIR UN PROJET DE RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU

Date à déterminer avec l'organisme pour une formation sur place ou en visioconférence.

INSCRIPTION via votre collectivité

Coupon à faire signer avec cachet de votre collectivité.

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

Bâtir un projet de régie publique de l'eau

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : E-mail :

Fonction électorale :

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Elu-e-s et agents territoriaux des collectivités de :

- moins de 1 000 habitants 100€
- de 1 000 à 5 000 150€
- de 5 000 à 10 000 200€
- de 10 000 à 20 000 250€
- de 20 000 à 30 000 300€
- de 30 000 à 40 000 350€

- de 40 000 à 50 000 400€
- de 50 000 à 75 000 450€
- de 75 000 à 100 000 600€
- plus de 100 000 800€

Parlementaires, Conseillers départementaux, régionaux et de Paris, Lyon, Marseille

- 1 000€

Signature de l'élu(e) inscrit(e)
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable
avec cachet de la collectivité